

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON POPULAIRE

MARDI 15 OCTOBRE 2024 À 18 H 30

LA PRÉSIDENTE, SYLVIE VIDAL, PRÉSENTE L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte-rendu du Conseil d'administration des 28 mai et 29 août 2024
 - Synthèse des ateliers de concertation Maison à EIF
 - Actualités de la Maison populaire
 - Questions diverses
-

Étaient présents

Membres élus : Sylvie Vidal – Rose Marie Forcinal – Gilles Forcinal – Serge Anceau – Charlotte Bourgois – Julienne Turan, David Lefevre – Emmanuel Marie-Calixte – Kiong-Li Hudelot – Rajesh Khatiwada – Cécile Miquel – Pascale Morange – Marie Flury – Suzanne Chirescu – Marylene Grenapin-Chaulet.

Membres de droits : Alexie Lorca – Alisson Mallenguery – Nathalie Leleu – Jean-Maurice Campagné – Pauline Gacon – Juliette Gardé.

Étaient excusé-es :

Marie Chevassu – Martine Rocca – Richard Galera – Tristan Sadeghi – Clément Lalande – Caroline Carré – Roman Spilotros – Amin Mbarki.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 28 MAI ET 29 AOÛT 2024

Les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

2 – SYNTHÈSE DES ATELIERS DE CONCERTATION MAISON POP À EIF

• La situation des bâtiments actuels de la Maison populaire est évoquée. Une visite des bâtiments a été effectuée en juillet répartie en 3 sessions durant lesquelles la directrice et le régisseur technique de la Maison pop ont exposé le tableau de suivi des interventions, complété par l'analyse des locaux. Il en résulte que la Ville de Montreuil continue à assurer l'entretien des bâtiments. Néanmoins, se pose le problème de la réparation du toit, des salles Rodin et Pompéï. Un filet de sécurité doit être posé dans l'attente des travaux retardés par un différend entre la Ville de Montreuil et l'entreprise ayant déjà effectués ces travaux en novembre 2021, qui n'ont pas résisté aux conditions météorologiques extrêmes. Madame Lorca précise que les travaux indispensables seront régulièrement effectués sur les bâtiments sis rue Dombasle tant que le site EIF ne sera pas livré définitivement. La liste des priorités de réparation est régulièrement dressée par la Directrice et le Régisseur. La Directrice du développement culturel de Montreuil indique que la dépollution du site EIF doit se terminer en mars 2025. La liste des demandes d'interventions et de travaux sur les bâtiments actuels a été établie et transmis à la Ville de Montreuil qui l'étudie pour voir ce qui est faisable dans un contexte budgétaire contraint.

• La Commission Bâtiment propose d'organiser une conférence menée par l'historien du département de la Seine Saint Denis, Antoine Furio avant d'envisager une visite du site EIF.

• Les ateliers de concertation ont mis en lumière une vision commune à tous les intervenants des locaux actuels sur les manques d'une part et sur les potentialités futures :

- Manque d'espace
- Manque de surfaces utiles de rangement
- Accueil mieux identifié
- Espace de convivialité trop exigu
- Pas d'endroit pour la pause des professeur-es
- Manque de points d'eau pour différentes activités comme la sculpture, le modelage, la céramique et la poterie.
- Nécessité d'espaces couverts dans les jardins afin d'en faire des jardins pédagogiques grâce à l'impulsion donnée par Monsieur Lefevre, membre du Bureau et bénévole de l'association.
- Manque de luminosité pour les ateliers musique au sous-sol
- Manque de studio d'enregistrement
- Manque d'espaces modulables pour le multimedia et de ventilation
- Nécessité de coulisses, de loges et de gradins amovibles dans la salle de concert
- Manque d'espace adapté pour les artistes en résidence

et de logements

- Volonté de créer une maison des petits pour les ateliers pour les 0-3 ans et parents-enfants
- Volonté de créer un espace pour les pratiques libres ou pratiques spontanées
- D'avoir une salle de concert adaptée aux musiques actuelles et techniquement performantes.

Ces ateliers vont se poursuivre sous l'impulsion d'Olivia Ipek, chargée de mission pour la préfiguration architecturale de la Maison pop.

• Une adhérente pose la question du parking. Madame Lorca indique que ce sujet est vu dans le cadre du plan local d'urbanisme dont la Directrice communiquera les dates de réunions publiques.

• La Maison populaire a entrepris de se faire connaître dans son futur quartier d'implantation de janvier à juillet 2024 via le dispositif de résidence d'actions artistiques et territoriales Fabrique à l'œuvre. Une deuxième édition débutera en janvier 2025 associant des structures d'acteur-ices locales. Des habitant-es adultes et enfants ont fait connaissance de la structure via un jeu de pistes organisé dans ce cadre en mai dernier. Deux commissaires d'exposition dont une adhérente et trois artistes ont mené le projet 1200 mètres. Dans le futur, il est prévu de renouveler ce temps fort, ouvert dans l'espace public.

3 – ACTUALITÉS DE LA MAISON POPULAIRE

La Vice-Présidente rappelle les faits suivants :

- Le Conseil d'administration du 29 août dernier a voté trois radiations sur quatre d'adhérentes de l'atelier mosaïque ayant enfreint le règlement intérieur.
- Le Bureau du 28 août avait reconfirmé que l'atelier de mosaïque devait répondre aux objectifs d'apprentissage et d'éducation populaire comme les 132 autres activités de la Maison pop. Un nouveau professeur a été embauché dans cette perspective. Exceptionnellement, le Bureau a voté le fait que les adhérent-es pouvaient être remboursées si le projet pédagogique n'était pas accepté par l'adhérent-e. Le professeur avait été reçu par deux membres du Bureau pour que la situation lui soit exposée. Certain-es adhérent-es ont voulu se désinscrire et se sont vu proposer le remboursement. D'autres ont accepté le projet pédagogique. Enfin, d'autres ont fait de l'entrave répétée au déroulement des cours. 3 adhérentes ont donc été suspendues et leur radiation sera proposée au Conseil d'administration du 11 février 2025. 21 ex-adhérent-es des ateliers de mosaïque ont demandé à être reçues par la Ville de Montreuil. Elles seront reçues cette fin de semaine.

3 – ACTUALITÉS DE LA MAISON POPULAIRE

• Un membre du bureau s'indigne de ces débordements de violence à l'encontre de la direction, des salariés et de la Présidente. Le Conseil d'administration ne doit pas laisser faire. La Directrice signale qu'elle a dû fermer un cours car le professeur est venu lui témoigner de son désemparement face à la violence des échanges verbaux. Il s'en est trouvé très perturbé dans l'exercice de son travail. Un administrateur s'inquiète de la souffrance au travail de ce professeur. La Directrice indique que tout le matériel nécessaire au tri du marbre a été acheté et une entreprise de manutention va venir faire le rangement.

Une administratrice interroge la souffrance des adhérentes qui perdent la pratique de leur atelier auquel elles étaient attachées et que la médiation aurait dû faire l'objet d'un choix du Conseil d'administration. La Directrice précise que le processus de médiation a été initié par la Présidente ainsi que l'y autorisait son élection par le Conseil d'administration.

• Le représentant des professeurs transmet les questions d'intérêt général de la part des professeurs. Il souhaite que soient précisés les protocoles de médiation et il demande à ce que le nombre maximum d'adhérent-es par cours soit noté dans chaque contrat de travail. La directrice fait savoir que la rédaction d'un livret d'accueil est en cours.

• La directrice informe que la convention de mise à disposition d'un agent d'accueil qui lie la Ville de Montreuil et la Maison populaire n'a pas été renouvelée. Madame la Maire adjointe, Elue à la culture et à l'éducation populaire, fait valoir qu'il est plus pertinent que l'association embauche son propre personnel. Elle précise que la somme de 42 000 euros correspondant au coût employeur de l'agent ne sera plus défalquée de la subvention annuelle allouée par la Ville de Montreuil.

• En conclusion, la Directrice précise que notre association compte à ce jour 2370 adhérent-es ; qu'un calendrier pour le ré-examen des statuts et du règlement intérieur sera transmis ultérieurement ; que la brocante des jouets aura lieu le dimanche 24 novembre et que des bénévoles sont les bienvenus ; que la Région Ile-de-France a retenu le dossier relatif aux jardins de notre association sur le budget participatif. Monsieur Lefèvre a qui revient tout le mérite de cette décision est chaleureusement félicité par Madame la Présidente.

La séance est levée à 21 h.

CALENDRIER

le mardi 26 novembre 2024 – 18 h 30 :
prochain Conseil d'Administration